



FINANCES COMMUNALES : Taulis

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	157 307 €	133 969 €
	Invest	28 082 €	3 365 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	124 304 €	0 €
	Invest	80 200 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		389 895 €	137 335 €
Résultat de clôture de l'exercice		252 560 €	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		389 895 €	137 335 €
Résultat financier définitif		252 560 €	

Points marquants

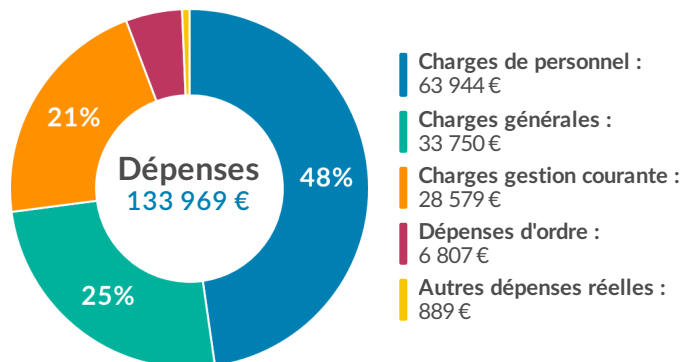
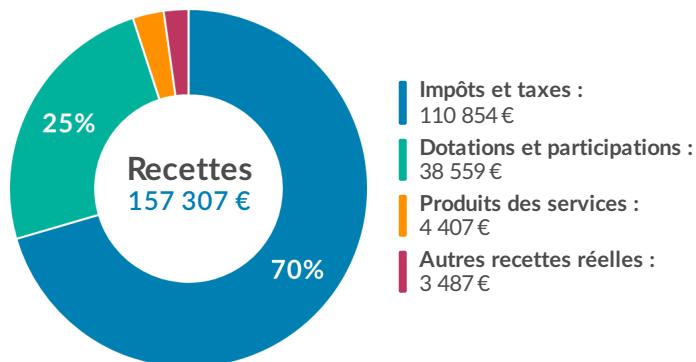
- Des recettes supérieures aux dépenses en fonctionnement et en investissement
- Investissement: Une différence recettes / dépenses d'un montant de 24 717.55 €
- Fonctionnement: Une différence recettes / dépenses d'un montant de 23 338.12 €



FINANCES COMMUNALES : Taulis

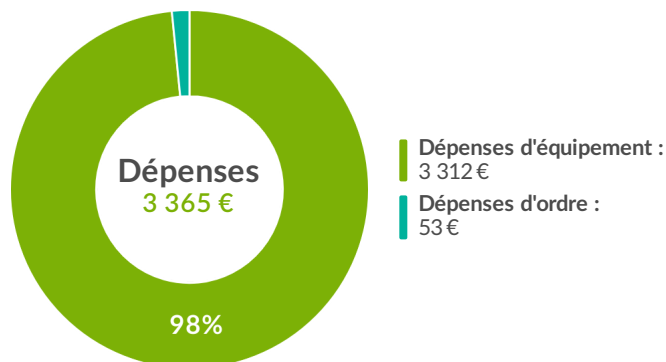
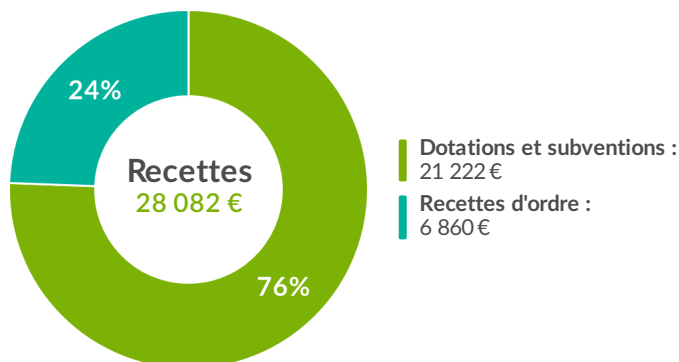
Note de présentation du Compte Financier Unique : 2024

La section de fonctionnement



Une augmentation des recettes dues à la fiscalité notamment des hausses importantes des bases en 2024 car, pour rappel, la commune n'avait pas augmenté ses taux, ainsi qu'à la revalorisation de la taxe reversée sur les pylônes électriques. Une baisse générale dans les dépenses, par rapport à 2023.

La section d'investissement



Les recettes correspondent à l'encaissement des subventions par le Conseil Départemental et les dépenses correspondent au paiement du solde des travaux d'extension de l'éclairage public.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	157 307 €
Dépenses réelles de fonctionnement	127 162 €
Épargne brute	30 145 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **0 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**